

**DELIBERATION N° 22/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 27 novembre 2014**

Subventions – 2014

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte la subvention de fonctionnement à l'école française internationale de Wuhan – Chine pour un montant de 20 000 euros.

Nombre de votants: 27

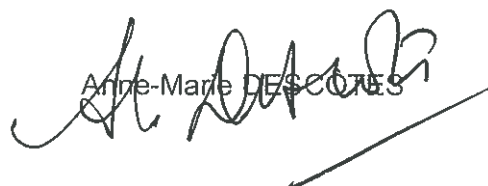
Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 27 novembre 2014

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCOTES